



UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
74 RUE LOUIS PASTEUR  
84029 AVIGNON CEDEX 1  
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

**ARRÊTÉ ÉLECTORAL SAJ N° 2016-10 DU 7 OCTOBRE 2016  
RELATIF A L'ORGANISATION DE L'ÉLECTION PARTIELLE  
POUR LE REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES  
PERSONNELS DU COLLÈGE B AU CONSEIL D'UFR SCIENCES  
HUMAINES ET SOCIALES (SHS)**

**(RECTIFICATIF)**

A l'article 6 de l'arrêté électoral SAJ n° 2016-10 du 7 octobre 2016 :

à la place de : « [...] 4 novembre 2016 [...] »,

lire : « [...] 9 novembre 2016 [...] ».

Fait à Avignon, le 4 novembre 2016

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,



  
Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES

Campus Hannah Arendt  
Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur – Case 34  
84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. + 33 (0)4 90 16 28 43 ou 27 08 ou 29 29  
cellule-juridique@univ-avignon.fr  
<http://www.univ-avignon.fr>